

LA DESINFORMATION DOIT CESSER

L'Ordre national des infirmiers (ONI) a appris la publication par plusieurs organisations, sur les réseaux sociaux, de textes critiquant une supposée analyse juridique adoptée par le Conseil national de l'Ordre et rendue publique.

L'Ordre tient à préciser que ce texte concernant la prise en charge des patients sous immunoglobulines n'a, à aucun moment, été approuvé par le Conseil national, ni été rendu public. Il ne constitue donc pas une « position » de l'Ordre.

Par transparence, toutes les positions officielles de l'Ordre sont disponibles publiquement sur [son site internet](#).

Il est donc inadmissible que des organisations externes prennent la décision de publier ces éléments qui portent atteinte à l'Ordre national des infirmiers et cherchent à le décrédibiliser dans l'exercice de sa représentation de la profession infirmière et dans sa mission de protection de la santé publique.

Face à cette instrumentalisation d'un document de travail ayant « fuité », le Conseil national de l'Ordre des infirmiers étudie aujourd'hui tous les recours à sa disposition pour répondre à ces attaques indignes et préjudiciables à l'image de notre profession dans son ensemble.

Enfin, le Conseil national déplore vivement les critiques visant particulièrement « les juristes de l'Ordre » ; il redit toute sa confiance à l'ensemble de ses équipes, dévouées quotidiennement au service des questionnements des infirmiers.

Les enjeux d'évolution de notre profession et de développement d'une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire sont majeurs. L'Ordre y travaille quotidiennement en constante collaboration et appelle l'ensemble des organisations représentatives de notre profession à concourir à cet effort collectif, plutôt que de céder à de la diffamation improductive et futile.

